



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU  
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
BASSANNE - DROPT - GARONNE  
*Siège social : 3 Bonin Sud – 33190 LOUPIAC DE LA REOLE***

**Téléphone : 05 56 71 83 94**

Email : [siaepa.bdg@orange.fr](mailto:siaepa.bdg@orange.fr)

Affaire suivie par : Nathalie LEPOT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU REOLAIS EN SUD GIRONDE**  
81, Rue Armand Caduc  
33190 LA REOLE

*A l'attention de Monsieur le Président*

Le 17 septembre 2021

Objet : Projet de PLUi - Consultation

Monsieur le Président,

Je vous informe avoir bien reçu, le 21 juin dernier, votre correspondance relative à la consultation dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Notre Conseil syndical s'est réuni le 21 juin dernier et se réunira à nouveau le 04 octobre prochain. Le délai de 3 mois à réception de votre correspondance dont dispose le Syndicat pour émettre un avis sur le projet de PLUi ne pourra donc pas être respecté.

Je tenais cependant à vous informer que le Syndicat aurait émis un avis favorable à ce projet. En effet, le Syndicat a été consulté au cours de la construction du PLUi et a donné des avis et prescriptions techniques en matière d'eau potable et d'assainissement sur la majorité des OAP à vocation d'habitat.

Je souhaite cependant préciser qu'une attention particulière devra être portée sur le choix des entreprises qui seront amenées à s'installer sur les zones à vocation d'activités des communes d'Aillas et de Loupiac de La Réole au regard de leur besoin en eau potable. En effet, la capacité du réseau de distribution actuel ne pourra peut-être pas répondre à l'ensemble des besoins futurs d'autant que les autorisations annuelles de prélèvement sont déjà dépassées depuis plusieurs années. Ce point avait été abordé au cours des réunions thématiques Eau et assainissement mais je tenais par le présent courrier à vous le rappeler.

Le Syndicat des eaux Bassanne-Dropt-Garonne et moi-même nous tenons à disposition de la Communauté des Communes pour toutes questions complémentaires relatives au PLUi.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

